

ORDRE DU JOUR ET COMPTE-RENDU

Séance du Conseil d'établissement – École primaire Notre-Dame-des-Champs

Le 3 septembre 2025, 18h30 – 20h15 (Salon du personnel)

Composition du Conseil d'établissement		Personnes présentes	Personnes absentes
Membres avec droit de vote	Marjorie Désormeaux-Moreau Membre parent (Présidence)	X	
	Dorine Moineau Membre parent (Vice-présidence)	X	
	Andréanne Guertin Membre du personnel de l'école	X	
	Charles Montigny Membre parent (substitut)	X	
	Geneviève Grégoire Membre parent	X	
	Geneviève Provost Membre du personnel de soutien (Secrétaire)		X
	Julie Labbé Membre du personnel du service de garde	X	
	Kristel Watier Membre du personnel de l'école	X	
	Lyne Henripin Membre du personnel de l'école	X	
	Marc-Antoine Rouleau	X	
	Marianne Mondon Membre parent (substitut)		X
	Martine Robert Membre parent	X	
	Anne Gingras Direction	X	
	Joakim Lemay Personne représentante de la communauté		X

Le conseil d'établissement joue un rôle crucial dans notre école. Il s'agit à la fois d'une **assemblée décisionnelle** et d'un **espace de discussion** sur de nombreux sujets touchant directement le fonctionnement et la vie de l'école. Notre objectif principal est toujours de **placer l'intérêt des élèves au cœur de notre travail**.

1. Ouverture de la réunion

1.1. Mot de bienvenue (Temps alloué : ≈ 3 minutes de présentation)

Merci au conseil et présentation d'une invitée pour la séance

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (Temps alloué : ≈ 2 minutes)

18h30 Ouverture de la rencontre, il y a quorum

Adoption de l'ordre du jour

Adoption : Julie Labbé

Secondé : Lyne Henripin

1.3. Adoption des procès-verbaux (Temps alloué : ≈ 2 minutes)

1.3.1. Séance régulière du 9 juin 2025

8.4 : le service de garde a reçu deux jeux de société de la part de parents et non de la part de la fondation

Adoption : Marc-Antoine Rouleau

Secondé par : Martine Robert

1.3.2. Séance extraordinaire du 19 juin 2025

Adoption : Kristel Watier

Secondé par : Martine Robert

2. Nouvelles positives

2.1. Partage de réussites récentes du CÉ ou de l'école (Temps alloué : ≈ 3 minutes)

Mention de la réussite d'avoir trouvé et mis en place un service alimentaire pour l'école

Tombola du 20 juin dernier a été un succès : activité rassembleuse qui finit l'année en beauté : activité à reconduire

Déjeuner de la rentrée a été un succès

Les pruniers qui étaient malades ont été coupés

3. Question(s) du public (Temps alloué : ≈ 8 minutes)

Demande d'une lettre d'appui pour un projet :

Terrain à vendre sur le bord du lac de Stoke

3 membres d'un comité souhaitant l'achat et la revalorisation de ce terrain sont venu rencontrer le CÉ afin que l'école produise une lettre d'appui pour ce projet afin d'avoir plus de poids dans l'obtention de subventions.

La CDSE de stoke serait le principal acheteur et gestionnaire, Nature Cantons-de-l'Est (a acheté la partie boisée) et la municipalité serait aussi collaborateur. Ils souhaiteraient que le camp de jour se déroule au bord du lac. Il y aurait la construction d'un pavillon sur le bord du lac pour le camp de jour.

Le conseil mentionne que les aspects du plein air, sportifs, pédagogiques, les effets positifs sur la santé mentale des enfants et du personnel ainsi que la diminution de l'impact environnemental de l'école liée à la réduction du transport engendré par cette activité sont de bonnes raisons pour appuyer ce projet. Le CÉ est d'accord à l'unanimité pour produire une lettre d'appui pour le projet.

4. Suivis au procès-verbal (Temps alloué : ≈ 12 minutes)

	Discussion amorcée le :	Commentaires (mises à jour, obstacles rencontrés, attribution de nouvelles tâches, etc.)
4.1. Service alimentaire (cafétéria)	Hiver 2024	Mise en place le 22 septembre lorsque le système informatique de la coop du Tournesol sera prêt.

5. Pour adoption

« Adopter » signifie que le conseil a les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le modifier, en tout ou en partie, l'amender (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le recevoir tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité). Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires quant au contenu et à la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves. Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. [FICHE THÉMATIQUE 4 - cliquez ici pour en savoir plus.](#)

5.1. **Rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025** (Temps alloué : 3 minutes de présentation | 5 minutes de discussion)

Adoption : le CÉ adopte à l'unanimité le rapport 2024-2025

6. Pour approbation

« Approuver » veut dire donner son accord . Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition. Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées. Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente. [FICHE THÉMATIQUE 4 - cliquez ici pour en savoir plus.](#)

6.1. **Augmentation des tarifs pour le service de garde** (Temps alloué : 3 minutes de présentation | 2 minutes de discussion)

Frais de surveillance et d'encadrement du midi : 1,75\$

Journée complète : 9,70\$

Midi : 3,90\$ pour une période de 1h15

Pédagogique : 16,55\$

Approbation à l'unanimité par l'ensemble du CÉ

6.2. **Sorties réalisées sur les heures de cours et à moins de 2 km de l'école** (Temps alloué : 1 minutes de présentation | 5 minutes de discussion)

Résolution proposée :

6.2.1 Considérant les espaces disponibles dans l'environnement avoisinant (p. ex. bibliothèque municipale, Parc 3R, caserne de pompier);

6.2.2 Considérant que ces espaces sont susceptibles d'offrir des occasions et des contextes d'apprentissage positifs;

6.2.3 Considérant l'importance d'assurer la sécurité des élèves en tout temps;

Le CÉ autorise les sorties et les activités réalisées **sur les heures de classe ayant lieu à l'intérieur d'un rayon de deux (2) kilomètres, avec l'accompagnement d'au moins deux adultes et suivantes les règles de sécurité prescrites par le CSSRS ou le ministère par le niveau de risque encouru — et ce pour l'année 2025-2026.**

Adoption à l'unanimité par les membres du CÉ

6.3. **Pour des aliments québécois dans nos écoles** (Temps alloué : 3 minutes de présentation | 15 minutes de discussion)

Projet porté par la Corporation développement socio-économique de Stoke (personne porteuse du projet : Andréane Lemay), pour lequel une subvention a été obtenue (projet partenarial communautaire).

Résolution proposée :

6.3.1 Considérant la richesse d'une approche partenariale et communautaire avec la collectivité de Stoke;

6.3.2 Considérant que l'accès à des collations saines et locales s'accompagne de retombées positives pour les élèves, tant sur le plan de la santé et des apprentissages.

6.3.3 Considérant la pertinence de la portée d'activités de médiations culturelles pour les élèves ;

Le CÉ autorise que la direction de l'école délègue la gestion du budget de la subvention et toutes les activités qui y sont associées à la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CSDE). Plus précisément, le CÉ approuve que l'administration des fonds soit assuré par la CDSE pour le compte de l'école Notre-Dame-des-Champs de Stoke.

Adoption à l'unanimité par tous les membres du CÉ

6.4. **Règles d'utilisation des locaux par la communauté et tarification pour la location** (Temps alloué : 3 minutes de présentation | 15 minutes de discussion)

6.4.1. Entente de service avec la municipalité de Stoke – camp de jour

6.4.2. Location pour les groupes et associations de loisirs

Discussion concernant la possibilité d'offrir la location à moindre coût de façon à ce que la location soit entièrement prise en charge par la CSSRS. Cette façon de faire était mise en place dans d'autres écoles. Anne va s'informer si cette formule est possible.

Préoccupations liées au fait que la responsabilité de la location repose essentiellement sur la direction de l'école qui doit assumer et gérer cette location. Le frais de location est de 12\$/h pour les non-résidents et 6\$ pour les résidents de Stoke. Le conseil propose d'enlever le tarif préférentiel et de garder seulement le tarif de 12\$. Si la formule de la gestion par la CSSRS n'est pas possible, le conseil souhaite garder le tarif de 12\$/h pour toutes les locations.

Adoption à l'unanimité par tous les membres du CÉ

7. Pour consultation

Consulter prend ici le sens large de « demander l'avis ». [FICHE THÉMATIQUE 4 - cliquez ici pour en savoir plus.](#)

Aucun point pour consultation

8. Point d'information

Le conseil doit être régulièrement informé, par exemple, par la direction d'établissement des propositions que celle-ci approuve en vertu de l'article 96.15 de la LIP (ex. : les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif, le budget de l'établissement). [FICHE THÉMATIQUE 4 - cliquez ici pour en savoir plus.](#)

8.1. Présidence du Conseil d'établissement (Temps alloué : 2 minutes)

8.2. Délégué au Comité de parents (CSSRS) (Temps alloué : 2 minutes)

8.3. OPP (Temps alloué : 2 minutes)

Dîner Hot-Dogs, possibilité d'aider pour la bibliothèque, déjeuner, réunion prochaine fin septembre

8.4. Fondation (Temps alloué : 2 minutes)

Campagne des fromages St-Benoit sera là à nouveau cette année

8.5. Direction (Temps alloué : 15 minutes)

8.5.1. Suivis concernant le budget pour 2025-2026 : Présentation du budget lors de la première rencontre du CÉ pour 2025-2026

Le soutien aux élèves ne sera pas touché, une sensibilisation au niveau des dépenses superflues en achats est faite auprès du personnel

8.5.2. Suivi et actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

Sera présenté à nouveau dans une prochaine rencontre

8.5.3. Suivi projet éducatif :

La lecture faisait partie intégrante du projet éducatif et une révision sera faite lors d'une prochaine journée pédagogique

8.6. Personnel du service de garde (Temps alloué : 10 minutes)

6 éducatrices en poste présentement (complet)

2 surveillants seront embauchés prochainement

8.7. Personnel de l'école (Temps alloué : 3 minutes)

Les cours de musique sont bien dynamiques jusqu'à maintenant

9. Varia : Dates de rencontres de parents vs rencontres du secondaire

Les dates de rencontres de parents sont en même temps pour l'école de la Montée et celle de Notre-Dame-des-Champs.

Pour une année future, il faudrait s'arrimer avec les écoles secondaires pour permettre aux parents de ne pas manquer de rencontres.

10. Remerciements et levée de l'assemblée

20h27 levée de l'assemblée

Adoption : Julie Labbé

Secondé par Marc-Antoine Rouleau

Pièces jointes fournies pour préparation :

- Ordre du jour
- Procès-verbaux (9 juin 2025 et 19 juin 2025)
- Collations locales partagées
- Projet régional – pour des aliments québécois dans nos écoles
- Grille de tarification (gymnase)
- Entente d'utilisation des locaux
- Rapport annuel 2024-2025
- Procédure d'avant-garde – Changement aux tarifs (service de garde)